

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1888.

N^o 7.

SOMMAIRE

AUX INSTITUTEURS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :
Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses,
etc.—Rapport financier des commissaires d'écoles catho-
liques romains de Montréal, 1887-88.—Règlements scolaires,
etc.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'autorité doit
être raisonnable.—Les Minéraux.—Exercices de mémoire et
de récitation.—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe
usuelle.—Difficultés orthographiques.—Phrases à corriger,
Corrections.—Arithmétique.—LECTURE POUR TOUS.
Pensées diverses—Variétés.—CONDITIONS D'ABONNEMENT
AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Aux Instituteurs.

La quatre-vingt-huitième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu jeudi, le 24 janvier prochain, à 7.30 heures du soir, et se continuera le lendemain, à 9.30 heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances.

Le sujet suivant sera offert à la discussion :

“ L'enseignement de l'hygiène dans les écoles est-il d'une grande importance et d'une grande utilité ? ”

Par ordre,

C. LEBLANC,

Secrétaire.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

Demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu des 51 et 52 Vict., chap. 36.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de “ St-Zacharie,” le canton de Metgermette, dans le comté de Beauce, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation en date du huit octobre 1885.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

Demande d'érection en municipalité scolaire en vertu des 51 et 52 Vict., chap. 36.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lévis, dans le comté de Lévis, la partie du premier rang qui est bornée comme suit : A l'ouest aux numéros 195, 196 et 198 du cadastre de la partie est du village de Lauzon et au No 127 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis ; au nord-ouest, aux Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 du cadastre de la partie est du village de Lauzon et au fleuve Saint-Laurent ; à l'est, à la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont ; au sud, aux terres du deuxième rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis. Et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de “ municipalité scolaire de la partie est du village de Lauzon.”

A V I S .

Comme en vertu de l'article 27 du chapitre 36 de l'Acte 51-52 Victoria, les avis concernant les érections ou les changements de municipalités doivent être insérés dans un journal français et un journal anglais de la municipalité ou de l'endroit qui en est le plus rapproché, je prie les directeurs de tous les journaux français et anglais,

publiés dans la province de Québec, de me donner l'adresse exacte de leurs publications respectives.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 octobre dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Argenteuil, Wentworth. — MM. William Watchorn et William Curren.

Comté de Brome, Knowlton. — MM. G. W. Vancor, Samuel U. Courtney, Albert E. Mills, Joseph A. Duchesneau et Paul Gingras.

Comté de Montmorency, "Les Crans." — MM. Louis Giguère, en remplacement de M. Napoléon Saint-Hilaire.

Comté de Montmorency, Saint-François. — MM. Sidfroi Dufour et François-Xavier Emond, en remplacement de MM. Joseph Dompierre et Xavier Lepage.

Comté de Portneuf, Saint-Bernardin. — MM. Louis Labbé, Cyprien Déry et Anthime Gauthier.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été faite pour ériger les

Lots 1, 2, 3, dans le 4^e rang de Wakefield.

Lots 1, 2, et moitié nord du lot No 3, dans le 5^e rang de Wakefield.

Lots 1, 2, et moitié sud du lot No 3, dans le 6^e rang de Wakefield.

Lots 1, 2, et partie du lot No 3 (100 acres), et partie du lot No 4 (7 acres), dans le 7^e rang de Wakefield.

Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10, dans le 4^e rang de Masham.

Lots 3, 4 et 5, dans le 3^e rang de Masham, tous dans le comté d'Ottawa, en une municipalité séparée pour les fins scolaires sous le nom de "North Wakefield."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 octobre dernier (1888), de détacher de la municipalité scolaire du canton de "Dunham," dans le comté de Missisquoi, le village de "Sweetsburg" avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 21 décembre (1874), plus les lots suivants désignés au cadastre dans les Nos 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 290 et 292, et ériger en municipalité scolaire

distincte le dit "village de Sweetsburg," ainsi que les dits lots du cadastre ci-dessus désignés, sous le nom de "Sweetsburg."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Demande de délimitation de municipalité scolaire en vertu des 51-52 Vict., chap. 36.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Joachim de Shefford, dans le comté de Shefford, la moitié nord des lots Nos 22, 23, 24 et 25 du troisième rang du canton de Roxton, et les annexer à la municipalité du canton de Roxton, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Sainte-Angèle, dans le comté de Rouville, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 20 octobre 1888.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 octobre dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Hochelaga, municipalité scolaire du "Haut du Sault-au-Récollet." — MM. Gordien Ménard, fils, et Amable Larin, le premier en remplacement de lui-même, et le second en remplacement de M. Jean-Baptiste Racine.

Comté de Missisquoi, Stanbridge Est. — M. Edward A. Eaton, en remplacement de M. Mathew Sax Cornell, qui a résigné.

Syndics d'écoles.

Comté d'Hochelaga, Côte Saint-Louis. — M. Edgar C. Waters, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Demande d'érection en municipalité scolaire en vertu des 51 et 52 Vict., chap. 36.

Détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, dans le comté de Missisquoi, les lots Nos 9, 10 et 12 du dixième rang de Stanbridge, et les lots Nos 7, 8 et 9 du onzième rang de Stanbridge, même municipalité, et les annexer à la municipalité de Saint-Damien, dans le même comté, pour les fins scolaires, et amender en conséquence l'arrêté en conseil du onze octobre 1875.

Les avis donnés les 6 et 13 octobre dernier, sont nuls.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 octobre dernier (1888), de détacher de la municipalité scolaire de "La Pointe-aux-Trembles," dans le comté d'Hochelega, le territoire décrit comme suit, savoir: "Le rang Saint-Léonard de la municipalité de la Pointe-aux-Trembles; borné à l'ouest par les limites de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice, à l'est par les limites des terres de la Pointe-aux-Trembles, au sud par les limites des terres du rang du bord du fleuve Saint-Laurent, dans la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, au nord par les limites des terres de la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière-des-Prairies," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Jules."

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la cité de Montréal tout le territoire borné au sud par le canal Lachine, à l'est par une ligne qui, partant du canal Lachine et passant par le milieu de la rue Canning, se prolonge par le centre de l'avenue Edge Hill jusqu'à la rue Dorchester, au nord par le milieu de la rue Dorchester, depuis l'avenue Edge Hill jusqu'aux limites ouest de la cité de Montréal, à l'ouest par les limites de la dite cité, et l'annexer à la municipalité de Sainte-Cunégonde, dans le comté d'Hochelega, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 octobre dernier (1888), de nommer Joseph Naud, écrivain, N. P., régistrateur du comté de Saint-

Hyacinthe, membre du bureau d'examineurs de St-Hyacinthe, en remplacement de M. Bachand, décédé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 d'octobre dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Saint-Laurent de Métapédiac.—MM. Daniel Lawlor et Michel Lagacé, en remplacement de MM. John M. D. Fraser et Andrew Mann, qui se sont déclarés dissidents.

Comté de Champlain, Sainte-Anne de la Péraie (village).—M. George Bigné, en remplacement de Louis J. Baribault, décédé.

Comté de Maskinongé, Saint-Didace.—M. Léon Brousseau, en remplacement de Diogène Douaire, sorti de charge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 novembre courant (1888), de nommer le Révd Jean-Bte Edmond Meunier, John Ballantyne, Ecr, et Pierre Léger Joncas, Ecr, membres du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine, comté de Gaspé, le premier en remplacement du Révd J. C. O. Hébert, absent, le second en remplacement du Révd Chs Boudreau, décédé, et le troisième en remplacement du Révd Honoré Thériault, décédé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 octobre dernier (1888), de diviser, pour les fins scolaires, la municipalité de la "Côte Saint-Paul," dans le comté d'Hochelega, en deux municipalités distinctes, savoir: celle du "village de la Côte Saint-Paul," et celle de la "Paroisse de la Côte Saint-Paul," avec les mêmes limites qui lui sont assignées par le statut provincial, 41 Vict., ch. 28.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 d'octobre dernier (1888), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Municipalité scolaire de Saint-Marcel," la mission "Saint-Marcel," dans le comté de l'Islet, avec les limites suivantes, savoir: bornée au nord par la municipalité de "Saint-Cyrille," à l'est par celle de "Sainte-Perpétue," à l'ouest par celle de "Sainte-Apolline," et au sud par la frontière des Etats-Unis.

*Rapport financier des Commissaires d'Écoles catholiques romains de la cité de Montréal à l'Honorable
Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année scolaire 1887-88.*

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES GÉNÉRALES DU 1ER JUILLET 1887 AU 30 JUIN 1888 INCLUSIVEMENT

RECETTES.		
	\$ cts.	\$ cts.
Argent en caisse le 1er juillet 1887.....		740 56
Reçu de la Cité de Montréal, balance de la taxe de 1887.....	54988 64	
Reçu de la Cité de Montréal, acompte de la taxe de 1888.....	30365 88	
Reçu de la Cité de Montréal la taxe des Juifs Portugais de 1887.....	2116 20	
		87470 72
Reçu du Surintendant de l'Instruction Publique, octroi annuel pour les écoles communes, 1887-88.....	12277 50	
Moins : 2 p. c. versés au fonds de pension des instituteurs et 5 p. c. en faveur des institutions pour les sourds-muets et les aveugles.....	859 90	
		11417 60
Reçu du Surintendant de l'Instruction Publique, octroi du fonds de l'éducation supérieure, 1887-88.....		1403 00
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles, 1887-88.....		10932 14
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. pour inscription, arrérages, musique, etc., 1887-88.....		656 46
Reçu loyers de maisons.....		688 00
Reçu billets recevables.....		500 00
Reçu vente du terrain de la rue Fullum et Parthenais.....		6751 16
		\$120559 64
DÉBOURSÉS.		
	\$ cts.	\$ cts.
Payé pour le soutien des écoles (voir Cédula A).....	62614 16	
Payé pour réparations à l'École Polytechnique.....	43 71	
Payé pour mobilier des diverses écoles.....	213 67	
Payé intérêts sur obligations et billets payables.....	8197 77	
Payé intérêts sur débetures.....	24000 00	
Payé fonds d'amortissement sur débetures.....	8114 38	
Payé frais d'administration.....	3529 24	
Payé traitement et autres dépenses du Surintendant.....	1809 70	
Payé aux Juifs Portugais.....	1692 96	
Payé billets payables.....	5000 00	
Payé billets recevables.....	150 00	
Payé taxe et réparations aux maisons rue St-Urbain.....	368 89	
Payé au Séminaire de Montréal, commutation d'un terrain, rue Fullum et Parthenais.....	500 00	
		116234 48
Payé pour commissions sur arrérages, etc.....	32 43	
Payé pour musique, professeur et réparations d'instruments.....	58 00	
Payé pour abonnement de journaux.....	44 94	
Payé pour livres, reliures à la Bibliothèque et livres de prix.....	501 94	
Payé pour diverses dépenses à la Chapelle, etc., etc.....	19 15	
		656 46
Argent en caisse, 30 juin 1888.....		3668 70
		\$120559 64

CÉDULE A.

ÉTAT DES PAIEMENTS FAITS POUR LE SOUTIEN DES DIVERSES ÉCOLES.

NOM DES ÉCOLES.	Traitements et Octrois.		Entretien des classes.		Impressions et Papeterie.		Chauffage.		Éclairage.		Taxes et Cotisations.		Dépenses générales.		TOTAUX.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1. Académie du Plateau.....	10328	83	150	35	71	39	450	80	232	70	30	78	1493	93	12758	78
2. Ecole Montcalm.....	6538	37	1	83	13	00	90	93	14	10	13	78	411	34	7083	35
3. Ecole Champlain.....	5436	35	8	83	12	45	233	30	62	85	86	91	748	13	6588	82
4. Ecole Sarsfield.....	4806	71	2	60	6	13	152	81	43	65	34	05	574	10	5620	05
5. Ecole Belmont.....	4833	29	3	45	29	28	228	57	57	20	52	93	898	27	6102	99
6. Ecole Olier.....	5041	19	24	69	26	73	232	36	41	40	20	54	580	05	5966	96
7. Ecole Plessis.....	1400	00					258	80					111	41	1770	21
8. Ecole Ste-Brigide.....	2400	00													2400	00
9. Ecole St-Joseph.....	2800	00													2800	00
10. Ecole Ste-Anne.....	2400	00													2400	00
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste.....	160	00													160	00
12. Ecole 15 rue Mullins.....	800	00													800	00
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine.....	800	00													800	00
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario.....	800	00													800	00
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig.....	1000	00													1000	00
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame.....	900	00													900	00
17. Ecole 102 rue McCord.....	900	00													900	00
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis.....	300	00													300	00
19. Institution des Jeunes Aveugles.....	300	00													300	00
20. Ecole 62 rue St-Hubert.....	500	00													500	00
21. Ecole 9 rue Panet.....	200	00													200	00
22. Ecole 199 rue Chatham.....	300	00													300	00
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy.....	300	00													300	00
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth.....	200	00													200	00
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine.....	450	00													450	00
26. Ecole 258 rue St-Antoine.....	240	00													240	00
27. Ecole 220 rue St-Christophe.....	150	00													150	00
28. Ecole 1270 rue Ontario.....	200	00													200	00
29. Ecole 312 rue Logan.....	100	00													100	00
30. Ecole 30 Avenue DeLorimier.....	200	00													200	00
31. Ecole 89 Plymouth Grove.....	75	00													75	00
32. Ecole 329 rue St-Antoine.....	100	00													100	00
33. Ecole du soir, Académie C.C.....	148	00													148	00
	55107	74	191	75	158	98	1647	57	451	90	238	99	4817	23	62614	16

CÉDULE B.

ÉTAT INDIQUANT LA DÉPENSE NETTE POUR LE SOUTIEN DE CHAQUE ÉCOLE.

NOM DES ÉCOLES.	DÉPENSES GÉNÉRALES.			RECETTES GÉNÉRALES.			Dépenses nettes.	Nombre d'élèves.	Coût par élève par année.
	Traitements et Octrois.	Autres Dépenses.	Dépenses totales.	Allocation du Gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$	cts
1. Académie du Plateau.....	10328 83	2420 95	12758 78	1403 00	5889 45	6292 45	6466 33	533	12 13
2. Ecole Montcalm.....	6538 37	544 98	7083 35	1740 59	1740 59	5342 76	443	12 07
3. Ecole Champlain.....	5436 35	1152 47	6588 82	702 82	702 82	5886 00	496	11 87
4. Ecole Sarsfield.....	4806 71	813 34	5620 05	648 90	648 90	4971 15	393	12 65
5. Ecole Belmont.....	4833 29	1269 70	6102 99	966 23	966 23	5136 76	349	14 72
6. Ecole Olier.....	5041 19	925 77	5966 96	936 15	936 15	5030 81	333	15 11
7. Ecole Plessis.....	1400 00	370 21	1770 21	1770 21	386	4 57
8. Ecole Ste-Brigide.....	2400 00	2400 00	2400 00	586	4 09
9. Ecole St-Joseph.....	2800 00	2800 00	2800 00	629	4 45
10. Ecole Ste-Anne.....	2400 00	2400 00	2400 00	620	3 87
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste.....	160 00	160 00	160 00	185	87
12. Ecole 15 rue Mullins.....	800 00	800 00	800 00	243	3 29
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine.....	800 00	800 00	800 00	472	1 69
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario.....	800 00	800 00	800 00	995	80
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	1000 00	1000 00	1000 00	770	1 30
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame.....	900 00	900 00	900 00	587	1 53
17. Ecole 102 rue McCord.....	900 00	900 00	900 00	386	2 33
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis.....	300 00	300 00	300 00	137	2 92
19. Institution des Jeunes Aveugles..	300 00	300 00	300 00	65	4 61
20. Ecole 62 rue St-Hubert.....	500 00	500 00	500 00	294	1 70
21. Ecole 9 rue Panet	200 00	200 00	200 00	102	1 96
22. Ecole 199 rue Chatham.....	300 00	300 00	300 00	301	1 00
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy...	300 00	300 00	300 00	199	1 51
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth.....	200 00	200 00	200 00	109	1 83
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine.....	450 00	450 00	450 00	200	2 25
26. Ecole 258 rue St-Antoine.....	240 00	240 00	240 00	107	2 24
27. Ecole 220 rue St-Christophe.....	150 00	150 00	150 00	81	1 85
28. Ecole 1270 rue Ontario.....	200 00	200 00	200 00	202	99
29. Ecole 312 rue Logan.....	100 00	100 00	100 00	163	60
30. Ecole 30 Avenue DeLorimier.....	200 00	200 00	200 00	64	3 12
31. Ecole 89 Plymouth Grove.....	75 00	75 00	75 00	119	63
32. Ecole 329 rue St-Antoine.....	100 00	100 00	100 00	46	2 17
33. Ecole du Soir, Académie C.C.....	148 00	148 00	48 00	48 00	100 00	7	14 29
	55107 74	7506 42	62614 16	1403 00	10932 14	11335 14	51279 02	10602	4 834

CÉDULE C.

ÉTAT INDIQUANT LE NOMBRE DES PROFESSEURS ET DES ÉLÈVES DANS CHAQUE ÉCOLE.

NOM DES ÉCOLES.	Nombre d'élèves.	Nombre de professeurs.	Sexe.
1. Académie du Plateau.....	533	14	Garçons.
2. Ecole Montcalm.....	443	8	"
3. Ecole Champlain.....	496	8	"
4. Ecole Sarsfield.....	393	7	"
5. Ecole Belmont.....	349	7	"
6. Ecole Olier.....	333	7	"
7. Ecole Plessis.....	386	6	"
8. Ecole Ste-Brigide.....	586	10	"
9. Ecole St-Joseph.....	629	12	"
10. Ecole Ste-Anne.....	620	10	"
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste.....	185	6	Filles.
12. Ecole 15 rue Mullins.....	243	6	"
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine.....	472	10	"
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario.....	995	18	"
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig.....	770	15	"
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame.....	587	11	"
17. Ecole 102 rue McCord.....	386	9	"
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis.....	137	3	"
19. Institution des Jeunes Aveugles.....	65	8	Garçons et Filles.
20. Ecole 62 rue St-Hubert.....	294	10	Filles.
21. Ecole 9 rue Panet.....	102	2	Garçons et Filles.
22. Ecole 199 rue Chatham.....	301	4	" "
23. Ecole coin des rues Cadieux et Roy.....	199	3	Filles.
24. Ecole 165 rue St-Elisabeth.....	109	2	Garçons et Filles.
25. Ecole 1508 rue Ste-Catherine.....	200	4	" "
26. Ecole 258 rue St-Antoine.....	107	3	" "
27. Ecole 220 rue St-Christophe.....	81	2	" "
28. Ecole 1270 rue Ontario.....	202	3	" "
29. Ecole 312 rue Logan.....	163	2	" "
30. Ecole 30 Avenue De Lorimier.....	64	1	" "
31. Ecole 89 Plymouth Grove.....	119	3	" "
32. Ecole 329 rue St-Antoine.....	46	2	" "
33. Ecole du soir, Académie C.C.....	7	1	Garçons.
	10602	217	

BILAN DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES C. R., 30 JUIN 1888.

ACTIF.		\$ cts.	\$ cts.	PASSIF.		\$ cts.	\$ cts.
Argent en caisse.....	3668	70		Débitures.....	400000	00	
Avance aux RR. FF.....	1600	00		Moins :			
Bâtiments, terrains, etc....	479649	61		Fonds d'amortissement et			
Magasins (livres, cartes,				intérêts accrus au 31			
etc.).....	213	12		décembre 1887.....	164479	85	235520 15
Mobilier.....	35486	09		Obligations hypothécaires	115000	00	
Bibliothèque, Académie				Bailleurs de fonds.....	11944	21	
C.C.....	4372	80					126944 21
Billets recevables.....	1853	57		Prix de fondation.....			3715 35
				Excédant de l'actif sur le			
				passif.....			160664 18
			\$526843 89				\$526843 89

O. P. JACQUES,

Comptable.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les Commissaires d'Écoles catholiques romains de la Cité de Montréal, et je déclare que toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres, que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout correct.

N. RHEAULT,

Auditeur.

Règlements scolaires révisés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 20 avril 1888, et sanctionnés par arrêté en conseil du 17 juillet 1888.

(Suite.)

II

EXAMEN DES CANDIDATS AU BREVET D'INSTITUTEUR.

Bureaux d'examineurs.—Brevets de capacité.

21. Tous les instituteurs et institutrices de la province de Québec doivent être munis d'un brevet de capacité, à l'exception des ecclésiastiques et des religieux et religieuses, qui ne sont pas tenus d'en avoir.

22. Le brevet de capacité, accordé par un bureau d'examineurs catholique, ou par une des écoles normales catholiques, est valable pour toute la province de Québec.

23. Les brevets d'instituteurs sont de trois degrés différents, savoir : pour écoles élémentaires, écoles modèles et académies.

En outre, chaque brevet doit contenir la mention spéciale que l'examen a été subi d'une manière satisfaisante, avec distinction, ou avec grande distinction.

24. Tous les bureaux d'examineurs peuvent accorder des brevets d'école élémentaire; ceux qui, en outre, peuvent octroyer des brevets d'école modèle sont dits : "Bureaux d'examineurs pour écoles modèles"; enfin, les "Bureaux d'examineurs pour académies" peuvent donner des brevets des trois degrés.

Sessions des bureaux d'examineurs.

25. Les bureaux d'examineurs tiennent leurs sessions aux époques fixées par le comité catholique avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

26. Les séances des bureaux d'examineurs ont lieu de neuf heures à midi et de deux à cinq heures. Avec l'assentiment de tous les candidats, les examineurs peuvent prolonger les séances.

27. Le *quorum* des bureaux est de trois membres.

28. Il est interdit à tout membre et à tout secrétaire d'un bureau d'examineurs, de préparer un candidat qui doit se présenter devant le bureau dont il fait partie.

Candidats ou aspirants.

29. Pour être admis à l'examen, les candidats doivent avoir dix-huit ans accomplis et être d'une conduite régulière; ils doivent se faire inscrire par le secrétaire du bureau, et verser entre ses mains, comme droits d'examen (*), une somme de deux piastres pour le brevet d'école élémentaire ou de celui d'école modèle, et de trois piastres pour le brevet d'académie.

30. Tout candidat est tenu d'adresser au secrétaire du bureau, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session :

1° Une demande d'admission à l'examen écrite et signée par lui-même, et contenant ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son domicile, la mention du degré du brevet qu'il espère obtenir, et l'indication de la langue dans laquelle il désire enseigner (voir formule N° 3);

2° Un certificat de son âge, qui doit être d'au moins dix-huit ans accomplis;

3° Un certificat de moralité et de sobriété délivré par le curé ou desservant de la paroisse.

31. Le secrétaire du bureau d'examineurs inscrit les noms des candidats à mesure qu'il reçoit leurs demandes.

(*) Le candidat qui désire obtenir un brevet pour enseigner le français et l'anglais n'est pas tenu de payer un droit d'examen plus élevé.

32. Le jour de l'ouverture de la session, une heure avant la première séance, le secrétaire fait l'appel des candidats, et reçoit le montant des droits d'examen dont il fait mention au registre.

Matériel du bureau.

33. Le secrétaire de chaque bureau d'examineurs doit tenir deux registres :

1° Un registre des examens contenant, sous la date de la session, les noms des candidats, la date et le lieu de naissance de chacun d'eux, le lieu de leur résidence, le nom du prêtre qui a signé leur certificat de moralité ; puis, sous les titres des spécialités sur lesquelles roule l'examen, les notes obtenues par le candidat, et enfin le degré et la classe du brevet accordé, ou bien la mention de l'ajournement ou du renvoi prononcé ;

2° Un registre des délibérations du bureau.

34. Le Surintendant, ou toute autre personne déléguée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique peut, en tout temps, inspecter les registres et tous les documents de chaque bureau d'examineurs.

35. Le bureau d'examineurs s'entend avec les autorités scolaires pour obtenir un local convenable, muni de tables et de sièges, permettant d'isoler les candidats pendant leurs travaux d'examen.

36. Le secrétaire doit veiller à ce que le bureau soit muni de tout le matériel nécessaire pour l'examen.

Programme général de l'examen.

37. Pour le brevet d'école élémentaire, l'examen porte sur les spécialités suivantes :

Langue française..... Lecture,
Grammaire,
Dictée,
Art épistolaire,
Composition.

Langue anglaise..... Lecture,
Grammaire,
Dictée,
Art épistolaire,
Composition.

Histoire et Géographie.. Histoire sainte,
Histoire du Canada,
Géographie.

Mathématiques..... Arithmétique,
Calcul mental,
Comptabilité.

Connaissances diverses... Pédagogie,
Agriculture,
Lois scolaires,
Hygiène,
Bienséances,
Dessin à main levée.

38. Pour le brevet d'école modèle, l'examen porte sur les spécialités précédentes, et de plus sur les suivantes :

Histoire de France,
Histoire d'Angleterre,
Algèbre,
Géométrie.

39. Le brevet d'académie comporte un examen sur toutes les spécialités précédentes, et de plus sur les suivantes :

Langue latine (facultatif),
Histoire des Etats-Unis,
Histoire générale,
Cosmographie,
Trigonométrie,
Physique,
Chimie,
Histoire naturelle,
Philosophie.

Règlement concernant l'examen.

40. L'examen des aspirants au brevet d'instituteur se fait par écrit sur les matières suivantes : dictée française et anglaise, composition française et anglaise, arithmétique, comptabilité, dessin, algèbre, géométrie, langue latine, trigonométrie et physique, et par écrit ou oralement sur les autres matières. Le maximum du temps accordé pour chaque épreuve écrite est d'une heure.

41. L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission ; il en est fait mention dans le brevet.

42. Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues, doit subir un examen en français et en anglais pour la lecture, la grammaire, la dictée, la littérature et la composition ; il doit en outre traduire du français en anglais et *vice versa*.

43. Les épreuves écrites sont subies simultanément par tous les candidats ; mais ceux-ci sont examinés isolément pour les épreuves orales.

44. Pendant les épreuves écrites, les candidats doivent être suffisamment séparés pour qu'ils ne puissent communiquer entre eux.

45. Les candidats devront répondre à cinq questions au moins sur chaque matière de l'examen, et ils devront résoudre au moins deux problèmes sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.

46. La dictée se fera sans aucune autre indication que la simple lecture. Si le résultat de cette épreuve contient trop de fautes d'orthographe, ou si l'écriture n'est pas jugée suffisamment bonne, le candidat pourra être renvoyé sans autre examen.

47. Chaque candidat écrit ses réponses sur le papier dont il a été pourvu par le bureau, à l'exclusion de tout autre. Le secrétaire conservera, pendant deux ans au moins, les épreuves écrites des candidats.

Jugement des épreuves.

48. Les réponses écrites par le candidat sont lues et appréciées par les membres du bureau, et chaque épreuve elle-même est appréciée par l'une des marques numériques de 0 à 10, le zéro indiquant la nullité absolue, et le nombre 10 le max-

imum d'excellence. Ces notes sont inscrites sur le registre d'examen.

49. Pour la dictée, une faute d'orthographe absolue est comptée pour une demi-faute et une faute de grammaire compte pour une faute ; il est accordé dix points pour la dictée comme pour les autres matières et une faute enlève un point.

50. Chaque épreuve orale est de même appréciée par l'un des nombres de 0 à 10, et le chiffre en est inscrit sur le registre d'examen.

51. Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui n'a aucune note inférieure à 5.

52. Le brevet doit faire mention de la manière dont l'examen a été subi par le candidat, savoir : *d'une manière satisfaisante*, si la note moyenne est de 5 à 7 ; *avec distinction*, si la note moyenne est de 7 à 9 ; *avec grande distinction*, si la note moyenne atteint 9. Mention sera aussi faite de la matière facultative sur laquelle l'examen a pu être subi.

53. Le bureau d'examineurs peut déclarer suspendue la décision relative au brevet, en faveur des candidats qui n'ont pas obtenu 5 points pour quelques spécialités, pourvu que ces notes faibles portent tout au plus sur le quart des spécialités, mais non toutefois sur la dictée, la grammaire, l'arithmétique et la pédagogie. Les candidats ainsi désignés sont autorisés à se présenter à une autre session pour subir un nouvel examen sur toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 5.

54. Si le candidat n'est pas admis à une première épreuve, il pourra se présenter à un examen subséquent sans avoir à faire un nouveau versement ; mais la somme versée ne lui sera remise dans aucun cas.

55. Dans les quinze jours qui suivent l'examen, le secrétaire du bureau d'examineurs transmet au Surintendant de l'Instruction publique un rapport spé-

cial sur les résultats de l'examen; ce rapport contient les noms des candidats qui ont obtenu un brevet, et fournit les autres informations que peut prescrire la formule du rapport, ou que le bureau peut juger à propos de donner; le dit rapport est signé par le président et par le secrétaire de la session du bureau.

Sanction de l'examen.

56. Pour être valide le brevet de capacité doit porter le sceau du département de l'Instruction publique, et les signatures du président et du secrétaire du bureau d'examineurs.

57. Les noms des instituteurs et institutrices, porteurs de brevets, sont inscrits dans le registre tenu, à cet effet, par le département de l'Instruction publique.

58. Sur le rapport du Surintendant ou d'un délégué, nommé en vertu de l'article 34 des présents règlements, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique peut annuler, en tout ou en partie, le travail d'un bureau d'examineurs, s'il constate que le dit bureau ne s'est pas conformé au présent règlement, ou que le résultat de l'examen n'est pas satisfaisant.

59. Chaque fois qu'il sera démontré au Surintendant, par rapport spécial et motivé d'un inspecteur d'écoles, qu'un instituteur enseigne, dans son district d'inspection, sans avoir les connaissances requises, bien que cet instituteur soit porteur d'un brevet provenant d'un bureau d'examineurs, le Surintendant notifiera tel instituteur d'avoir à se présenter de novo devant un bureau d'examineurs, au temps qui lui sera indiqué, et le Surintendant fera connaître, par écrit, à ce bureau le nom de l'instituteur qui sera ainsi obligé à subir un nouvel examen.

60. Le bureau d'examineurs fera subir un nouvel examen à tel instituteur, sur les matières prescrites par la loi et

les règlements en vigueur, suivant le degré d'enseignement pour lequel cet instituteur a déjà reçu un brevet; et, si l'examen est satisfaisant, il lui en sera délivré un nouveau; dans le cas contraire, le premier brevet obtenu sera nul.

61. Néanmoins, tel instituteur pourra, à l'expiration d'une année après son renvoi par le bureau d'examineurs, se présenter de nouveau aux conditions de la loi, et obtenir un brevet de capacité.

62. Si l'instituteur refuse ou néglige de se conformer à l'ordre du Surintendant, dans le délai qui lui sera fixé, il perdra son brevet et tout droit à enseigner à l'avenir; ce dont avis sera donné par le Surintendant, dans la *Gazette officielle*.

63. Ces règlements concernant l'examen des candidats au brevet d'instituteur, ne seront en vigueur qu'au premier de juillet de l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf.

PROGRAMME SOMMAIRE POUR GUIDER LES EXAMINATEURS ET LES CANDIDATS.

Tableau synoptique des matières de l'examen pour les trois degrés de brevet.

GROUPEMENT DES SPÉCIALITÉS.	BREVET D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.	BREVET D'ÉCOLE MODÈLE.	BREVET D'ACADÉMIE.
<i>Langues française et anglaise :</i>	Lecture, Grammaire, Dictée — Ecriture, Art épistolaire, Composition.	Lecture, Grammaire, Dictée — Ecriture, Littérature, Composition.	Lecture, Grammaire, Dictée — Ecriture, Littérature, Composition.
<i>Langue latine :</i>			Latin, (facultatif),
<i>Histoire et Géographie :</i>	Histoire sainte, Histoire du Canada, Géographie.	Histoire de France, Histoire d'Angleterre, Géographie.	Histoire des États-Unis, Histoire générale, Cosmographie.
<i>Mathématiques :</i>	Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité.	Arithmétique, Calcul mental, Comptabilité, Algèbre, Géométrie.	Arithmétique, Comptabilité, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie.
<i>Connaissances diverses :</i>	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaires, Hygiène, Bienséances, Dessin à main levée.	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaires, Hygiène, Bienséances, Dessin à main levée.	Pédagogie, Agriculture, Lois scolaires, Hygiène, Bienséances, Dessin à main levée.
<i>Philosophie et sciences naturelles :</i>			Physique, Chimie, Histoire naturelle, Philosophie.

64. 1.—BREVET D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

1. *Lecture française ou anglaise.*

Une page choisie dans l'un des livres de lecture autorisés; attention à l'articulation, à la prononciation, à l'intonation et à la ponctuation. Compte rendu du passage lu; interrogation sur le sens des mots.

2. *Grammaire française ou anglaise.*

Éléments de grammaire et éléments de syntaxe; analyse grammaticale.

3. *Dictée française ou anglaise.*

Dictée élémentaire. — Un passage de la valeur d'une page in-18.

3^{bis} *Ecriture.*

La note d'écriture est donnée sur l'ensemble des épreuves écrites, et plus particulièrement sur la dictée.

4. *Littérature française ou anglaise.*

Genre ou style épistolaire; qualités générales de ce style; différents genres de lettres; convenances épistolaires.

5. *Composition française ou anglaise.*

Composition d'une lettre sur un sujet donné.

6. *Histoire sainte.*

L'Écriture Sainte ou la Bible; création; les premiers patriarches, déluge; les seconds patriarches, de Noé à Abraham; Jacob et ses fils; Moïse et Josué; les Juges et les Rois; la captivité et le retour; les Macchabées; les grands et les petits Prophètes.

Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ: Incarnation, naissance, enfance, baptême; vie publique, prédications et miracles; passion, mort, résurrection et ascension.

La Pentecôte; Église chrétienne; noms des Apôtres; saint Étienne, saint Paul, les quatre Évangélistes; saint Pierre à Antioche et à Rome; la Papauté; les persécutions et les hérésies; les Saints et la

civilisation chrétienne; caractères de la véritable Église de Jésus-Christ.

7. *Histoire du Canada.*

Régime français.—Géographie physique du Canada; découvertes successives; les Indiens; Compagnie des Cent-Associés; gouvernement royal, noms des gouverneurs; faits militaires par suite des conflits entre la France et l'Angleterre; traités de Ryswick, d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle; Guerre de Sept-Ans; détails de la conquête, traité de Paris.

Régime anglais, en quatre périodes.—1^e De 1763 à 1791: état du pays, guerre; Acte de Québec, Acte constitutionnel; les Loyalistes.—2^e De 1791 à 1841: gouvernement, guerre de 1812, traité de Gand; événements militaires de 1837.—3^e De 1841 à 1867: Acte d'Union, traité d'Ashburton; siège du gouvernement; difficultés législatives; succession des gouverneurs-généraux.—4^e Depuis 1867: Constitution du "Dominion" du Canada; les provinces à l'origine, additions subséquentes: succession des gouverneurs-généraux.—La province de Québec depuis la Confédération; succession des lieutenants-gouverneurs; population.

8. *Géographie.*

Généralités; les trois continents; les cinq parties du monde, leurs divisions, états et capitales; les cinq océans, étendues relatives; mers, golfes, détroits; grands cours d'eau; principales chaînes de montagnes; grands bassins; principaux pays, grandes villes.

Amérique du Nord; États-Unis et Canada: lacs et cours d'eau; climat, sol et productions; principaux canaux et principaux chemins de fer; navigation; population et commerce.—Tracé des cartes dans leurs lignes générales.

9. *Arithmétique.*

Numération, chiffres arabes et chiffres romains. Calcul: opérations ordinaires sur des nombres simples; monnaies usu-

elles, poids et mesures ; règles composées ; fractions ordinaires et décimales. Méthode de l'unité, pourcentage, non compris l'intérêt composé ; problèmes d'application.

10. *Calcul mental.*

Problèmes simples et usuels, résolus par calcul mental.

11. *Comptabilité.*

Comptabilité en partie simple ; livres qu'elle comporte, rapport entre les divers livres. Solde d'un compte. Inventaire, Billets, Factures.

12. *Pédagogie.*

Qualités que doit avoir l'instituteur ; différence entre l'instruction et l'éducation ; discipline ; relations avec les élèves, avec leurs parents, avec les autorités civiles ou religieuses. Modes d'enseignement ; procédés spéciaux pour l'enseignement des diverses branches du programme des écoles élémentaires.

13. *Agriculture.*

Importance de l'agriculture ; qualités du bon agriculteur.—Les espèces de terres, cultures qui leur conviennent. Améliorations du sol, amendements, drainage ; fumiers, plâtres, phosphate. Assolement, exemple d'un plan d'assolement. Grains de semence, nettoyage ; mauvaises herbes ; foins ; culture des légumes, arbres fruitiers.—Travaux agricoles, instruments aratoires ; époque des travaux ; fumure, labourage, semailles, récolte, battage.—Animaux domestiques. Lait, beurre, fromage ; œufs, légumes, fruits.

14. *Lois scolaires.*

Département de l'Instruction publique ; personnel et attributions. Conseil de l'Instruction publique, ses comités ; inspecteurs et visiteurs d'écoles. Bureaux d'examineurs pour les candidats ou aspirants à l'enseignement. Municipalités et arrondissements scolaires. Ecoles dissidentes, Commissaires et syndics

d'écoles ; secrétaires-trésoriers. Taxe scolaire, rétribution mensuelle. Fonds de pensions.

15. *Hygiène.*

Importance de l'hygiène. Notions et préceptes relatifs à l'air qu'on respire, à l'eau et aux boissons, aux aliments et aux médicaments, à la propreté du corps et de l'habitation, aux vêtements et au logement, à la température, au travail et aux exercices corporels, au repos et au sommeil, aux maladies et aux épidémies, à la culture intellectuelle et morale.

16. *Bien-séances.*

Propreté du corps, des habits, et des objets dont on fait usage. Maintien de bonne tenue, à la maison et au dehors. Pratique des bonnes manières et des convenances dans les diverses relations sociales. Respect dû aux parents, aux personnes âgées, aux autorités religieuses et civiles. Convenances épistolaires.

17. *Dessin à main levée.*

Tracé élémentaire à main levée ; représentation, au simple trait, d'objets usuels.

II.—BREVET D'ÉCOLE MODÈLE.

Toutes les matières exigées pour le brevet d'école élémentaire sont obligatoires pour le brevet d'école modèle. Le candidat qui n'aurait pas le premier brevet serait obligé de passer l'examen sur l'Histoire sainte et sur l'Histoire du Canada.

Nous donnons ici les compléments à ajouter au programme pour le brevet d'école élémentaire.

1. *Lecture française ou anglaise.*

Lecture expressive d'une page choisie dans l'un des livres de lecture autorisés, et d'une fable de La Fontaine. Règles de la prononciation et de la ponctuation.

2. *Grammaire française ou anglaise.*

Grammaire, syntaxe. Analyse grammaticale et logique.

3. *Dictée française ou anglaise.—Ecriture.*

Dictée syntaxique.—Un passage de la valeur d'une page in-18.

4. *Littérature française ou anglaise.*

Qualités générales du style ; diverses sortes de styles, leurs qualités particulières ; figures de mots, figures de pensées. Genres de composition en prose et en vers.

5. *Composition française ou anglaise.*

Composition littéraire sur un sujet donné.

6. *Histoire de France.*

La Gaule primitive ; domination romaine ; les Francs ; Clovis et les autres Mérovingiens ; Charlemagne et les autres Carolingiens ; la France et l'Eglise. Les Capétiens ; régime féodal ; les Croisades ; saint Louis, Jeanne d'Arc. Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et son siècle. Révolution française.

7. *Histoire d'Angleterre.*

Les Iles Britanniques, temps primitifs ; domination romaine : les Anglo-Saxons et l'Heptarchie. Invasion danoise ; dynastie saxonne, Alfred le Grand ; Canut Ier et les autres princes danois, Edouard le Confesseur. Guillaume le Conquérant et les autres rois normands ; dynasties des Plantagenets, Guerre dite de Cent-Ans avec la France. Henri VIII et les autres Tudors, l'Anglicanisme ; Charles Ier et les autres Stuarts, Révolution de 1688. Dynastie de Hanovre ; Colonies anglaises. Etats-Unis d'Amérique, Empire Indien, Canada, Australie.

8. *Géographie.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, avec notions spéciales sur la géographie des diverses parties du monde et de leurs principaux Etats.—Tracé des cartes.

9. *Arithmétique.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : alliages et mélanges ; puissances et racines ; progressions ; intérêts composés ; annuités.

10. *Calcul mental.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire.

11a. *Comptabilité.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : Comptabilité en partie double ; bilan, traites, chèques, billets.

11b. *Algèbre.*

Préliminaires, signes algébriques, quantités positives et négatives, termes semblables, leur réduction. Calcul algébrique, règles des signes ; exposants. Egalité, identité, équation. Résolution d'équations du premier degré à une seule inconnue, résolution d'équations du premier degré à deux inconnues. Problèmes d'application.

12a. *Géométrie.*

Définitions générales, figures ; lignes, surfaces, volumes ; lignes droites, brisées, courbes ; angles ; droites parallèles, perpendiculaires, obliques ; circonférence et droites qui s'y rapportent. Triangle, parallélogramme, trapèze, polygone, cercle. Construction et propriétés de ces figures. Figures semblables, lignes proportionnelles.

Evaluation de l'aire des figures ci-après : carré, rectangle, parallélogramme, losange, trapèze, triangle, quadrilatère et polygone, cercle, et secteur de cercle, anneau circulaire et secteur d'anneau circulaire, segment de cercle. Problèmes d'application.

12. *Pédagogie.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : Conditions que doivent présenter les maisons d'école ; matériel et mobilier d'enseignement.

13. *Agriculture.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire.

14. *Lois scolaires.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : Evaluation des propriétés imposables ; fonds des écoles.

15. *Hygiène.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire.

16. *Bien-séances.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : Règles et usages de la civilité et de l'étiquette, dans les repas, les visites, les promenades ; conduite à tenir dans les cérémonies religieuses.

17. *Dessin.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire, et en plus : Tracé et dessin des figures géométriques.

III. BREVET D'ACADÉMIE.

Les connaissances exigées pour les brevets d'école élémentaire et d'école modèle sont obligatoires pour le brevet d'académie. Nous donnons ici les compléments à ajouter aux programmes précédents :

1. *Lecture française ou anglaise.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle.

2. *Grammaire française et anglaise.*

Grammaire complète. Analyse grammaticale et logique.

3. *Dictée française ou anglaise.—Ecriture.*

Dictée sur les difficultés de la langue : —Un passage de la valeur d'une page in-18.

4. *Littérature française ou anglaise.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle, et en plus : Analyse lit-

téraire et notions d'histoire de la littérature.

5a. *Composition française ou anglaise.*

Composition littéraire sur un sujet donné.

5b. *Langue latine (facultatif).*

Lecture et traduction d'un passage donné ; interrogations sur ce passage pris comme texte.

6. *Histoire des Etats-Unis.*

Premières colonies anglaises ; impôt du timbre ; guerre de l'Indépendance (1775-1783) ; appui de la France et de l'Espagne ; capitulation de Yorktown (1781) ; paix de Paris (1783). —Les treize Etats unis ; Washington ; constitution de 1787, en vigueur le 4 mars 1789. Noms des présidents successifs des Etats-Unis ; accroissement et progrès sous tous les rapports ; acquisitions sur la France, l'Espagne, le Mexique et la Russie.—Les Etats-Unis pendant le blocus continental de Napoléon 1^{er} ; guerre de 1812 à 1815.—Doctrines Monroe (1823). Guerre de la Sécession (1861-1865).

7. *Histoire générale.*

Egypte.—Situation, culture. Ménès et les Pharaons, les Hyksos, suite des rois ; invasion des Perses ; les Lagides, les treize Ptolémées ; Cléopâtre ; les Romains, les Vandales, les Sarrasins et les Turcs. Egypte actuelle.

Assyriens, Mèdes et Perses.—Syrie ; Babylone et Ninive, Ecbatane. Sémiramis, Sardanapale, Sennachérib ; les deux Nabuchodonosor, Balthasar ; prédominance des Perses ; Cyrus et son empire ; Alexandre le Grand ; royaumes de Syrie, du Pont, des Parthes ; relèvement des Perses ; soumission aux Romains (VII^e siècle), puis aux Arabes (651) ; Kalifat de Bagdad ; décadence ; empire des Turcs Sedjocides (1037) ; les cinq royaumes. Tamerlan (1360) ; les Sofis en Perse (1590) ; les Afghans (1722) ; démembrement de la Perse (1777) ; royaume actuel de Perse.

Grèce.—Situation ; premiers peuples, villes ; temps héroïques, guerres de Thèbes et de Troie (— 1184). Lycurgue et Solon. Guerres Médiques. Périclès et son siècle ; guerre du Péloponèse ; Retraite des Dix-Mille (— 399). Socrate. Batailles de Leuctres et de Mantinée(— 362) Règne de Philippe en Macédoine ; Alexandre le Grand et son empire. Décadence de la Grèce, qui devient enfin la province romaine d'Achaïe (— 146) ; Bataille d'Actium (—31) ; la Grèce suit la fortune de l'Empire d'Orient, et passe en 1455 sous la domination du sultan Mahmoud II, chef de l'Empire Ottoman ; elle recouvre son indépendance en 1830, après neuf années de guerre, et forme aujourd'hui le royaume de Grèce.

Romains.—Fondation de Rome, l'an 753 avant l'ère chrétienne ; les sept Rois. République (—509 ; consuls, tribuns, décemvirs, lois des Douze Tables. Les Gaulois à Rome (—390) ; les Samnites, Pyrrhus, guerre Tarentine (—283).—Rivalité avec Carthage, puissante république fondée en Afrique l'an —860 ; les Sufètes, le Sénat et le Peuple.— Les trois guerres Puniqes, événements et personnages ; destruction de Carthage (—145. — Extension de la domination romaine en Afrique, en Espagne, dans les Gaules, en Germanie, dans le Pont. Guerres civiles, Cicéron consul ; premier et deuxième Triumvirat ; fin de la République Romaine (—31). — Empire Romain : Octave, empereur, les douze Césars. Naissance du Christ, l'an de Rome 747 ; ère chrétienne, l'an de Rome 754 ; prédication et mort du Christ, l'an 33 de l'ère chrétienne ; propagation de l'Évangile, persécutions ; succession des empereurs ; Constantin donne la liberté à l'Église (306), et s'établit à Byzance ou Constantinople (336) ; partage de l'Empire (337) ; invasions ; fin de l'Empire l'Occident (476).— Etablissement des puissances modernes. Empire d'Orient, Justinien (527) ; décadence ; Photius ; schis-

me Grec (1053), suite des empereurs, les Croisades (1095) ; empire latin ; nouvel empire Grec. Fin de l'Empire Romain d'Orient (453) ; Empire Turc ou Ottoman ; progrès, décadence, état actuel.

8. *Cosmographie.*

Sphère céleste, axe, pôles, méridiens, équateur et parallèles ; verticale d'un lieu, zénith et nadir, horizon.—Étoiles, mouvement apparent ; étoiles circum-polaires ; constellations ; étoiles de divers ordres, quant à l'éclat pour nous ; étoiles variables, étoiles doubles ou triples. Déclinaison et ascension droite d'une étoile ; les nébuleuses, la voie lactée.—Le soleil, sa distance à la terre, ses dimensions, son mouvement sur lui-même, son mouvement journalier apparent, sa hauteur au-dessus de l'horizon.—La terre, sa forme et ses dimensions ; axe, pôles, méridiens, équateur et parallèles ; hauteur du pôle céleste au-dessus de l'horizon. Latitude et longitude d'un lieu ; premier méridien. Rotation de la terre ; mouvement annuel autour du soleil, écliptique ; position de l'axe ; équinoxes, solstices. Variation de la distance de la terre au soleil ; parallaxe du soleil. Le jour solaire, et le jour moyen ; cadrans solaires ; année civile et année astronomique ; calendrier.— La lune ; sa distance à la terre et sa grandeur ; sa parallaxe ; son mouvement autour de la terre, ses phases ; mois lunaire ; éclipses de lune et de soleil, leur périodicité. Les marées.—Les planètes, leurs caractères distinctifs parmi les étoiles ; les huit planètes principales ; les satellites ou lunes ; loi de Bode. Lois de Képler ; principe de la gravitation universelle. Les comètes ; comètes périodiques. Utilité de l'astronomie dans la navigation et dans la géométrie.

9. *Arithmétique.*

Arithmétique complète, théorique et pratique.

10. *Algèbre.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle, et en plus : quantités négatives, sens à leur attribuer ; cas d'impossibilité et d'indétermination dans les problèmes.—Carré d'un monôme, racine carrée ; carré d'un binôme, racine carrée d'un trinôme ; carré parfait.—Equations du second degré, leur résolution, double valeur de l'inconnue. Problèmes d'application.—Papparts, proportions et progressions, étudiés algébriquement ; propriétés et formules ; propriétés et usages des logarithmes.

11a. *Géométrie.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle, et en plus : Les points, les droites et les plans dans l'espace ; définition, surface et volume des principaux corps géométriques ; cube, parallépipède rectangle ou obliquangle, prisme et cylindre, pyramide, cône, tronc de pyramide ou de cône à bases parallèles ; sphère, secteur sphérique, onglet sphérique, segment sphérique à bases parallèles.—Formule simple et générale de Simpson pour les volumes compris entre deux bases parallèles. Problèmes d'application.—Ellipse, définition et tracé ; axes, sommets ; rayons vecteurs de chaque point ; tangente et normale en un point ; ellipsoïde.—Parabole, définition et tracé ; directrice, axe, sommet ; tangente et normale en un point ; paraboloïde ; réflecteur parabolique ; aire d'un segment de parabole.—Hélice ; axe, génératrice, tangente en un point, pas de l'hélice.

11b. *Trigonométrie.*

Les six éléments d'un triangle ; objet de la trigonométrie ; fonctions trigonométriques d'un même angle ; relations fondamentales ; tables des fonctions trigonométriques. Propriétés des triangles rectangles et des autres triangles. Résolution des triangles dans les divers cas qui peuvent se présenter. Application à des exemples.

12. *Pédagogie.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle.

13. *Agriculture.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire.

14. *Lois scolaires.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle, et en plus : Actions judiciaires et amendes ; éducation supérieure, fonds de revenu et de placement ; subvention ; écoles normales, écoles de fabrique. Bibliothèques de paroisse.

15. *Hygiène.*

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire.

16. *Bienséances.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle.

17. *Dessin.*

Comme au programme pour le brevet d'école modèle, et en plus : projection, en plan et en élévation, d'un parallépipède, d'un prisme droit quelconque, d'un cylindre, d'une pyramide et d'un cône, d'un tronc de pyramide ou de cône à base parallèle ; dessin de la surface développée de ces mêmes corps.

18. *Physique.*

Propriétés générales des corps. Pesanteur, chute des corps, balances. Hydrostatique. Densité des corps, aréomètres... Capillarité, endosmose. Machines hydrauliques, roues, turbines, etc. Pression des fluides ; pression atmosphérique, sa valeur, baromètres ; machines pneumatiques, pompes, siphons ; manomètres ; machines à air dilaté ou comprimé. Aérostats.—Acoustique ; production et propagation du son ; réflexion, écho, résonance ; sons musicaux, nombres relatifs de vibrations.

Chaleur. Thermomètres ; dilatation ; conductibilité des corps pour la chaleur, applications ; pouvoir rayonnant, pou-

voir absorbant, applications. Fusion, congélation, la glace ; volatilisation et ébullition ; froid produit par l'évaporation ; mélanges réfrigérants. Vapeur, force élastique ou pression ; température et pression. Machine à vapeur.

Optique. Lumière ; réflexion et réfraction, lois de ces phénomènes. Lentilles ; microscope, télescope, lunettes ; l'œil et la vue ; le spectre et ses couleurs.

Magnétisme et électricité.—Aimants naturels et artificiels, pouvoir des pointes, paratonnerres. Machine électrique. Piles, courants, bobines, accumulateurs ; machines dynames pour le travail mécanique ou pour la lumière électrique. Télégraphe et téléphone. Météorologie.

19. Chimie.

Phénomènes chimiques, atomes et molécules ; cohésion, affinité ; mélange et combinaison. Corps simples ; nomenclature, caractères généraux de ces corps, leurs équivalents : métalloïdes et métaux ; symboles conventionnels. Analyse et synthèse. L'air et l'eau ; leurs éléments ; gaz d'éclairage, ses éléments. Acides, bases, sels chimiques ; le sel de table et ses éléments. Nomenclature chimique. Dérivés des principaux corps simples, leurs applications industrielles ; les métalloïdes en familles, les métaux en section.—L'oxygène et l'acide carbonique dans la vie des animaux et des plantes. Photographie.

20. Histoire naturelle.

Classification des êtres de la nature en règnes.

Zoologie.—Fonctions de la vie animale, organes correspondants ; digestion et absorption, circulation, respiration, sécrétion ; système nerveux, organes des sens ; système musculaire, système osseux ; le mouvement. Classification des animaux ; supériorité de l'homme.

Botanique.—Fonctions de la vie végétale ; racines, tiges et branches, leurs fonctions ; feuilles, leurs fonctions ; cir-

culatation de la sève, respiration des plantes ; la fleur et ses diverses parties ; le fruit et la graine ; multiplication des plantes. Classification des végétaux.

Minéralogie, Géologie.—Cristallographie. Composition de la croûte terrestre ; succession des couches, corps organisés fossiles. Terrains houillers et pétrolifères, minerais divers, exploitation ; eaux minérales. Diverses espèces de terrains.

21. Philosophie.

Logique.—Préliminaires : Objet et division de la philosophie. Idées, jugement ou proposition, raisonnement, syllogisme et autres formes de raisonnement (modes, figures et règles) ; sophismes et paralogismes ; méthodologie : analyse et synthèse, induction et déduction ; méthodologie appliquée à l'enseignement.

Métaphysique.—Dynamilogie : Facultés de l'âme : intellect, volonté, sensibilité (organes de la sensibilité : les sens).

Idéologie.—Origine des connaissances ; rapport du langage avec la pensée ; universaux.

Critériologie.—Certitude et moyens d'arriver à la certitude ou en d'autres termes critères de la vérité : sens intime ou conscience intellectuelle ; sens externes, raison, mémoire, témoignage humain ; tradition et monuments ; histoire-évidence.

Anthropologie.—Union de l'âme et du corps, immatérialité et immortalité de l'âme humaine.

Ontologie.—L'Être ; vérité, bonté et beauté des êtres ; substance et accidents.

Théodicée.—Dieu, son existence, sa nature, ses attributs ; Dieu créateur ; sa providence, son action sur les individus et sur les sociétés.

Morale.—Fin dernière de l'homme ; nature et règle des actes humains ; droits et devoirs de l'homme ; société domestique ; société civile ; droit international.

(A suivre.)

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE RAISONNABLE.

Il est absolument entendu que jamais personne dans une école n'est admis à savoir, ni à demander pourquoi telle mesure est prise et pourquoi tel changement est ordonné.

Il ne s'agit pas seulement ici d'une mesure disciplinaire, indispensable aux besoins de l'ordre. Cette mesure a sa raison d'être. Elle repose sur cette observation bien simple, que la connaissance des motifs par lesquels l'autorité a pu se décider dans un sens ou dans l'autre, devient absolument inutile à connaître pour les élèves, dès que leur intelligence n'est point admise à les débattre, ni leur approbation à les ratifier. Ici, comme on le voit, la question change de face et passe du domaine du respect dans celui du bon sens. Quelque bonne volonté que puisse mettre, par hypothèse, dans ses explications et dans ses éclaircissements, l'autorité la plus complaisante, la plus faible et, pour trancher le mot, la plus lâche, personne ne saurait soutenir que l'attention et la capacité de l'enfant soient en mesure d'entrer dans l'ordre d'idées où l'on tente de l'introduire. Il y a plus ; il n'est pas douteux que plus les raisons présentées sont fortes et considérables, plus lointaines et plus multiples sont les conséquences qu'elles comportent, plus aussi elles se déroberont à ses regards inexpérimentés. Comment dès lors accepter des jeunes gens un jugement quelconque, sur des idées dont ils n'ont pas même la possession ? N'est-il pas trop visible qu'à défaut des conseils de l'expérience et des lumières de la réflexion, ils obéissent, comme le fait si souvent l'enfance, au mouvement capricieux de leur humeur, ou plus souvent encore, aux impulsions irresponsables du dehors. Comment pourraient-ils avoir le

droit de s'enquérir lorsqu'ils n'ont pas celui de juger ? Et comment pourraient-ils avoir le droit de juger, lorsqu'ils n'en ont pas la force ?

La solution du problème qui nous occupe est en dehors de ces deux extrémités, ou de se laisser imposer la nécessité de parler, ou de se créer à soi-même l'obligation de se taire. On évite ainsi le double inconvénient ou de paraître faible, ou de passer pour dur.

On arrivera à ce résultat, en usant de prudence. Il est toujours possible de gouverner de jeunes esprits, sans qu'ils en aient le moindre soupçon ou la moindre défiance.

Deux cas peuvent se présenter pour le maître.

Où les motifs qui l'ont décidé à agir sont de telle nature, qu'ils peuvent, sans inconvénient, être portés à la connaissance des élèves, et doivent même, dans un grand nombre de cas, être pressentis par eux ; ou ces motifs sont tels que les enfants ne doivent absolument pas les connaître et ne pourraient les pénétrer sans de réels dangers.

Dans le premier cas, il est bien aisé à un homme qui a quelque connaissance du cœur humain de mettre d'avance, et sans qu'ils s'en doutent en aucune façon, les esprits des élèves sur la voie des réflexions où l'on a le dessein de les faire entrer. C'est là un procédé bien connu des diplomates, et en général de tous ceux auxquels incombe la mission laborieuse d'agir sur l'esprit des hommes. Rien n'est plus facile que de laisser tomber négligemment et sans en avoir l'air, une parole faite pour éveiller la curiosité, et pour donner, au besoin, un point de départ à toute une série de raisonnements. Rien n'est plus facile que de faire arriver à la connaissance des élèves certains faits qui leur auraient tout naturellement échappé, et dont ils useront ensuite infailliblement dans le cours de leurs réflexions. On peut aller plus loin.

Comme ces informations se présentent à eux incidemment et dans des conditions où l'impartialité ne leur demande aucun effort, il va de soi qu'on peut d'avance leur suggérer des jugements analogues à celui qu'on voudrait leur voir porter sur la mesure dont on a déjà le dessein.

Ce n'est ni trop dire et ni porter atteinte à la liberté humaine que de constater ce qui se passe dans les âmes ainsi préparées, et dans lesquelles s'établit insensiblement un courant d'idées qui se dirige sans indécision dans un sens déterminé. Et il n'est pas douteux qu'au moment où, plusieurs jours après, le maître intimera un ordre ou proclamera une défense, elles se trouveront sur-le-champ justifiées par la plus simple et par la plus directe des analogies. Alors la soumission perd son imprévu et sa rigueur : elle devient toute naturelle, et celui qui est appelé à obéir, éclairé d'avance par les pensées qu'on a su lui inspirer, bien loin de demander des justifications ou des motifs, éprouve au contraire, avec la joie de les découvrir, je ne sais quel orgueil de pouvoir se passer de les apprendre.

Cette méthode est excellente ; elle écarte un péril et une peine pour l'instituteur. Il n'y a rien de plus regrettable en effet, que de voir attribuer, par une injustice trop commune, des motifs vulgaires ou répréhensibles à l'ordre le mieux justifié. L'ignorance où se trouvent les subalternes, leur précipitation à juger, les petites préventions qui écartent leur esprit du droit chemin, tout contribue à cette méprise, tout concourt à leur donner le change à un tel point, qu'avertis par après des avantages de l'ordre reçu, ils sont tout disposés à croire que l'autorité n'en a pas soupçonné les hautes raisons.

ANTONIN RONDELET.

LES MINERAUX.

Troisième leçon. — LE CALCAIRE.

Je me suis proposé, mes petits amis, de vous montrer aujourd'hui quelques variétés nouvelles de calcaire ; mais auparavant, je désire que vous me répétiez les noms et les caractères principaux de celles que vous avez déjà déposées dans vos collections. — Nous avons déjà la *craie*, la *Pierre bleue*, les *marbres*. La *craie* est blanche, friable et poreuse : la *Pierre* de taille est plus dure, moins poreuse, etc... — N'y a-t-il pas, entre ces trois variétés, un caractère commun ? — Toutes trois se transforment en chaux par la calcination. — Ce caractère appartient à toutes les variétés de calcaire ; nous le retrouverons donc encore dans celles qui vont faire aujourd'hui l'objet de notre étude.

Examinez d'abord ces gros fragments : c'est du *spath calcaire* ou *spath d'Islande* ; par quoi se font-ils remarquer ? — Ils ressemblent à du verre. — Pourquoi ? — Parce qu'ils sont incolores, brillants et transparents (ou translucides). — En effet ; mais si vous regardez les petits échantillons de *spath* qui recouvrent ce fragment de *Pierre* de taille, direz-vous encore qu'ils ressemblent à du verre ? — Non ; on dirait plutôt de petits morceaux de *sucre candi*. — Voici du *sucre candi* blanc ; examinez-le attentivement et dites-moi ce qu'il a de commun avec le *spath*. — Chaque morceau présente de nombreuses facettes planes, comme s'il avait été taillé. — Oui, mes petits amis ; vous pouvez remarquer de plus que chacun de ces petits échantillons de *spath* a une forme très régulière et que cette forme est la même pour tous. Cette propriété se retrouve dans la plupart des minéraux lorsqu'ils sont à l'état de pureté ; on dit alors qu'ils sont *cristallisés* et chaque échantillon est un *cristal*. — Sauriez-vous me nommer des corps *cristallisés* ? — Le gros sel, la soude, l'alun. — Bien ; consta-

tons maintenant une propriété curieuse du calcaire cristallisé ; frappez à coups de marteau ce morceau de spath, ou jetez-le avec force contre le pavé.— Il se brise ; il est fragile.—Ramassez les fragments et rangez-les sur le pupitre les uns à côté des autres.—Ils ont tous la même forme ; ce sont encore des cristaux.— Cette propriété, qui existe dans un grand nombre de minéraux cristallisés constitue le *clivage*. Le calcaire cristallisé se rencontre fréquemment dans les carrières de marbre ou de pierre de taille ; vous aurez soin d'en rechercher des échantillons quand nous visiterons une carrière de ce genre. Rappelons maintenant les principaux caractères du calcaire cristallisé...

Passons à une autre variété de calcaire ; la voici : c'est une *stalactite* ; à quoi ressemble-t-elle ?— On dirait une grosse chandelle (*cierge*), comme celles qu'on voit à l'église.— En quoi ressemble-t-elle à un cierge ?— Par sa forme et sa couleur.— Avez-vous déjà vu d'autres corps prendre la même forme ?— Oui, la glace qui est suspendue aux bords des toits ou aux appuis des fenêtres forme des stalactites.— Pourquoi prend-elle cette forme ?— Parce qu'elle est produite par la congélation de l'eau qui tombe goutte à goutte.— Ne serait-ce pas un phénomène du même genre qui a donné naissance aux stalactites de calcaire ?— Oui, car sous les voûtes des ponts on en voit qui sont formées par les gouttes d'eau qui suintent entre les briques.— Devons-nous conclure de là que l'eau se transforme en calcaire ?— Non ; nous avons observé déjà que l'eau peut dissoudre diverses substances minérales ; le calcaire des stalactites a donc pu exister en dissolution dans l'eau.— En effet, et vous avez déjà observé sans doute que l'eau peut déposer en peu de temps une grande quantité de matières minérales qu'elle tenait en dissolution.— Oui, quand on regarde dans un coquemar on

voit ses parois incrustées d'une couche épaisse de matière minérale, qui a été déposée par l'eau.— Constatons, mes enfants, que cette substance n'est autre chose que du calcaire. Vous soupçonnez en quels points du sol nous rencontrons des stalactites ; elles sont suspendues aux voûtes humides des grottes, et là, elles s'accroissent sans cesse de manière à atteindre parfois des dimensions considérables. Les stalactites les plus belles sont susceptibles d'être travaillées : on leur donne le nom d'*albâtre * calcaire*.

La pierre de taille *blanche* est encore une variété de calcaire ; quel en est le caractère le plus saillant ?— La couleur jaunâtre.— Regardez-la de plus près : ressemble-t-elle aux variétés précédentes ?— Non ; sa cassure est moins brillante, plus grossière.— Cette pierre, mes amis, se rapproche déjà de la craie. Elle est plus tendre que le marbre et la pierre bleue et on la taille beaucoup plus facilement ; aussi un grand nombre de monuments sont construits en pierre blanche. Mais la pierre blanche est plus poreuse ; elle s'imprègne plus vite d'humidité et se détruit souvent par la gelée (*pierres gélives*).— Monsieur, que voit-on dans cette pierre, on dirait des coquillages ?— Vous ne vous trompez pas, mon ami, ce sont des coquillages ; on en rencontre de même dans la pierre bleue, le marbre, la craie. Réfléchissez à ce fait et tâchez d'en trouver l'explication ; nous y reviendrons dans une prochaine leçon.

T. J.

* L'albâtre ordinaire est une variété de gypse (sulfate de calcium).

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

L'ÉTUDE.

L'Étude embellit la jeunesse,
De fleurs elle orne nos vieux ans,
Et les fruits qu'offre la sagesse
Ralentissent la faux du temps.

L'heureuse saison de l'enfance
 Passe sur l'aile du zéphyr...
 Mais qui ménage le plaisir,
 Double en secret sa jouissance.

II

FRUITS DU TRAVAIL.

Comme la bienfaisante pluie
 Féconde la terre en été,
 Dieu fit, pour féconder la vie,
 Le travail et l'activité.
 Ne laissons point d'heure inutile :
 Songeons que la paille stérile
 Est foulée aux pieds du glaneur ;
 Puisseut s'amasser nos journées
 Comme les gerbes moissonnées
 Dans le grenier du laboureur !

Mme TASTU.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

I

Forme verbale en ANT.

L'élève écrira *variables* ou *invariables* les mots en italiques, selon qu'ils sont *participes présents*, *adjectifs verbaux* ou *substantifs*.

Les savants sont des livres *vivant* qui éclairent l'esprit sans incommoder la vue (*vivants*).—Mon importun et lui *courant* à l'embrassade, ont surpris les *passant* de leur brusque incartade (*courant, passants*).—La civilité est comme l'eau *courant*, qui rend unis et lisses les plus durs cailloux (*courante*).—Les grandes passions *dominant* toutes nos facultés, finissent par les affaiblir (*dominant*).—Les hommes *obligeant* ont ordinairement le cœur noble et généreux (*obligeants*).—Une victoire en attire une autre en *conservant* les vaincus, et en *procurant* aux vainqueurs beaucoup d'alliés (*conserver, procurant*).—

Allez, vils *combattant*, inutiles soldats,
 Laissez là ces mousquets trop *pesant* pour vos
 [bras.]

(*Combattants, pesants*.)—Ceux qui font des antithèses en *forçant* les mots sont comme ceux qui font de fausses fenêtres pour la symétrie (*forçant*).—Les *descendant* des douze patriarches ont formé le peuple hébreu (*descendants*).—Dieu se complaît

à voir ces grands combats d'où les cœurs vertueux sortent *trionphant* (*trionphants*).—La paresse et le mensonge sont odieux et *avilissant* (*avilissants*).—A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, *polissant* avec sa gorge la bordure du nid (*polissant*).—Les vieillards fondaient en larmes, en *comparant* la pauvreté de ce dernier édifice avec la magnificence de l'autre (*comparant*).—Par un autre escalier étroit et sombre qu'ont monté bien des *passant* illustres, mon guide m'a conduit jusqu'à la galerie qui forme le premier étage de la rotonde (*passants*).

II

Soit en *veillant*, soit en *travaillant*, soit en vous *récréant*, occupez votre esprit de choses utiles (*veillant, travaillant, récréant*).—Les besoins de l'homme *augmentant* sans cesse, ont été pour lui une cause de perfectionnement intellectuel (*augmentant*).—Paul et Virginie étaient *ignorant* comme des créoles, et ne savaient ni lire ni écrire (*ignorants*).—Après avoir avancé quelques pas, ils s'arrêtèrent tout à coup, *craignant* de tomber dans un piège (*craignant*).—

Dans ma veillesse *languissant*,

Le sceptre que je tiens pèse à ma main *trem-*
 [blant.]

(*Languissante, tremblante*.)—Vos amis *engageant* tout le monde à ne pas répondre, empêchèrent que des débats *affligeant* ne troublassent l'ordre de la réunion (*engageant, affligeants*).—Nos *descendant* nous jugeront comme nous jugeons nos aïeux (*descendants*).—Souvent une larme nous touche plus que des torrents de pleurs ; la douleur muette est la plus *attendrissant* (*attendrissante*).—

Quels périls vous peut faire courir

Une femme *mourant* et qui cherche à mourir ?

(*Mourante*.)—Le rossignol recherche les lieux *retentissant*, afin que leurs échos donnent plus d'action à sa voix (*retentis-*

sants).—Les montres et les horloges *sonnant* ont la propriété de sonner les heures, à la différence de celles qui ne font que marcher (*sonnantes*).—

Ainsi de ses moyens *se réservant* le choix,
La nature maintient ou viole ses lois

(*Réservant*).—Le vrai moyen d'éloigner la guerre, c'est de cultiver les armes, c'est d'honorer les hommes *excellant* dans cette profession (*excellant*).—Les enfants n'*obéissant* qu'avec humeur sont pour l'ordinaire d'un caractère difficile (*obéissant*).—L'Éternel résolu, dans la plénitude des temps, de former des êtres *participant* de son essence et de sa béatitude (*participants*).

J.-O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I. L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

L'Église catholique dont nous sommes les serviteurs et les enfants, n'est pas renfermée dans les limites étroites du monde que nous habitons. Elle s'étend de la terre au ciel et du ciel au purgatoire, et par la communion qui règne entre ces trois cités, il y a entre elles, dans nos prières, dans nos méditations, dans nos sacrifices, un perpétuel échange de pensées, de désirs et d'offices fraternels. Au ciel, c'est l'Église qui triomphe ; au purgatoire, l'Église qui souffre ; sur la terre, l'Église qui combat. Mais partout c'est la même Église. Les saints qui chantent dans la langue lumineuse du paradis, les justes qui gémissent dans la langue éplorée du purgatoire, les fidèles qui prient, en combattant ici-bas, dans la langue imparfaite de la prière, adorent le même Dieu par le même Jésus-Christ, selon les lois de la même Église, une, catholique, apostolique et sainte, la seule véritable, la seule qui puisse assurer aux âmes la grâce dans le temps et la gloire dans l'éternité. (Mgr BESSON.)

II. L'ENSEIGNEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

Jésus-Christ apparaît au milieu des hommes, plein de grâce et de vérité ; l'autorité et la douceur de sa parole entraînent. Il vient pour être le plus malheureux des mortels, et tous ses prodiges sont pour les misérables. Ses miracles, dit Bossuet, tiennent plus de la bonté que de la puissance. Pour inculquer ses préceptes, il choisit l'apologue ou la parabole, qui se grave aisément dans l'esprit des peuples. C'est en marchant dans les campagnes qu'il donne ses leçons. En voyant les fleurs d'un champ, il exhorte ses disciples à espérer dans la Providence, qui supporte les faibles plantes et nourrit tous les petits oiseaux ; en apercevant les fruits de la terre, il instruit à juger de l'homme par ses œuvres. On lui apporte un enfant, et il recommande l'innocence. Se trouvant au milieu des bergers, il se donne à lui-même le titre de *pasteur des âmes*, et se représente rapportant sur ses épaules la brebis égarée. Au printemps, il s'assied sur une montagne, et tire des objets environnants de quoi instruire la foule assise à ses pieds. Du spectacle même de cette foule pauvre et malheureuse, il fait naître ses béatitudes. (CHATEAUBRIAND.)

III. LA VOIX DE LA CONSCIENCE.

Le plaisir attaché au témoignage de la bonne conscience est pur ; les autres plaisirs sont très mélangés. Il est durable, quand les autres passent vite. Enfin, il est toujours à notre portée. Au sein même du malheur, l'homme porte en soi une source permanente d'exquises jouissances : car il a toujours la puissance de faire le bien ; tandis que le succès, dépendant de mille circonstances dont nous ne sommes pas les maîtres, ne peut donner qu'un plaisir rare et précaire.

Comme la vertu a ses jouissances, le crime aussi a ses douleurs. La souffrance

qui suit la faute est la juste rançon du plaisir que nous y avons trouvé, et elle naît souvent avec lui. Elle empoisonne les joies coupables et les succès qui ne sont pas légitimes. Elle blesse, elle déchire, elle mord, pour ainsi dire, et c'est de là que lui vient son nom. Cette souffrance, il suffit d'être homme pour l'avoir connue : c'est le remords. (V. COUSIN.)

IV. PORTRAIT DU CHRÉTIEN.

La science dont le chrétien fait profession, c'est une connaissance ferme et stable des choses même qui ne se présentent qu'obscurément aux yeux des autres hommes. Instruit à l'école du maître à qui rien n'est caché, il pénètre tous les secrets du passé, du présent et de l'avenir, qui lui sont révélés par une tradition venue des Écritures. Maître de toutes les passions qui peuvent troubler l'âme, il n'admet pas même celles qui passent ordinairement pour bonnes ; rien n'affecte son âme, toujours élevée vers le ciel ; point d'adversités à braver dans ce monde ; il ne connaît ni la joie, ni la douleur, ni la fausse émulation, parce que rien ne lui manque, persuadé que tout se passe dans l'ordre que Dieu a voulu ; ni la colère, il est toujours égal à lui-même ; ni les affections humaines, il n'aime que Dieu, il ne respire que pour Dieu. Il est uni intimement à Dieu, rapproché qu'il en est par le continuel exercice des vertus. Aussi est-il plutôt délivré de ses passions qu'il est occupé à les modérer. Il ne demande à Dieu que ce qui est véritablement bien, c'est-à-dire les biens de l'âme ; et lors même qu'il n'aime pas des lèvres, il ne laisse pas de crier au Seigneur, mais du fond de son cœur. (S. CLÉMENT D'ALEXANDRIE.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de poisson. (BRILLAT-SAVARIN.)

Cet homme vient de boire un poisson de lait.

Nous nous *poissons* les doigts en mangeant des confitures.

La *police* céleste avec laquelle Dieu régit les hommes l'oblige à leur faire connaître qu'il déteste infiniment le péché. (BOSSUET.)

Ce monarque *police* ses Etats.

Les écureuils se peignent et se *polissent* avec les mains et les dents. (BUFFON.)

Lycurgue fut le *policeur* de Sparte.

L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur : ses *polisseurs* l'ont affaibli. (MARMONTEL.)

Il faut encore passer là-dessus le *polissoir*. (ACADÉMIE.)

Une *polissoire* est une brosse douce dont on se sert pour cirer le cuir.

La tortue *pond* ses œufs dans le sable. (POITEVIN.)

Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (BOILEAU.)

La perdrix, la caille, les gallinacés, plusieurs mésanges ne font ordinairement qu'une *ponte* par an.

(BESCHEREILLE.)

Je suis un *ponte* impassible, jamais je ne change mon jeu, et je perds toujours !

(MÉRIMÉE.)

Le *porc* à s'engraisser coûtera peu de son. (LA FONTAINE.)

Les parties ont toutes ou presque toutes de petits passages qu'on appelle *pores*, par où s'échappent et s'évaporent les matières les plus subtiles. (BOSSUET.)

Je suis sang et eau pour voir si du Japon il viendrait à bon *port* au fait de son chapon. (RACINE.)

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Chaque fois que** a été condamné, sa femme s'est toujours laissée attendre et a payé ses amendes.
2. Je me souviens qu'étant un jour à la chasse, en arrière de Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, j'ai grimpé sur une morne qui domine le "lac du pied des monts."
3. Le P.**est un des plus beaux hommes que j'aie j'amaï vu...
4. L'histoire nous enseigne que les peuples les plus puissants ont dépéri promptement dès qu'ils se sont laissés aller à la dissipation : témoins le peuple romain et beaucoup d'autres.
5. Finissons d'abord cette affaire qui nous touche de si près, et, ensuite, nous vous promettons tout l'aide dont nous sommes capable (c'est un journaliste qui parle) pour obtenir l'enquête que vous demandez.
6. Si les jeunes de l'Union libérale et les vieux rouges de la Patrie se sont imaginés que nous nous étions jetés dans le sein du parti libéral, ils sont loin de compte...
7. Cette tactique n'a pas réussi dans le comté de Nicolet, vous êtes restés fidèles au drapeau conservateur : malheureusement, certains comtés se sont laissés séduire par ces belles promesses.
8. Pendant que je suis à parler de la façon de voyager en Europe, qu'on me permette de me soulager un peu à l'endroit des pour-boires.
9. Les crimes analogues commis en d'autres pays passent pour ainsi dire inaperçus du reste de la terre.
10. Chose certaine, c'est que dans toute l'Irlande on ne saurait trouver ni serpents, ni couleuvres, ni crapéaux.

CORRECTIONS.

- 1s'est laissé attendre.....
- 2Sainte-Agnès... sur un morne.....
- 3j'aie jamais vus.

- 4témoin.....
- 5toute l'aide.....
- 6se sont imaginé.....
- 7se sont laissé séduire.....
- 8des pour-boire, ou, d'après l'orthographe généralement suivie aujourd'hui, pourboires.
- 9inaperçus.....
- 10ni crapauds.

J.-O. C.

ARITHMÉTIQUE.

(Faute à relever. — Livraison précédente, page 161, 2e colonne, 12e ligne, lire ainsi : $\frac{(\$7448 + \$14896) \times 5}{7} = \dots\dots$)

COURS ÉLÉMENTAIRE.

I. Je prends 900 fr. pour me rendre à une vente publique ; j'achète un secrétaire pour 120 fr., deux lits coûtant ensemble 367 fr. et une voiture pour 320 fr. Que me reste-t-il de mon argent ?

Réponse : 93 francs.

Solution :

Fr. 120 + fr. 367 + fr. 320 = fr. 807 = le montant des différents achats.

Fr. 900 — fr. 807 = fr. 93 = le reste demandé.

II. Un bœuf pèse vivant 960 kg. La viande de cet animal pèse la moitié de ce poids et se vend fr. 1.40 le kilogramme. Quel sera le produit de la vente de cette viande ?

Réponse : 672 francs.

Solution :

La moitié du poids du bœuf = $\frac{960}{2} = 480$ kilogramme.

Fr. 1.40 × 480 = fr. 672 = le produit demandé.

III. Un épicier vend fr. 1.65 le kilogramme d'huile à brûler ; combien a-t-il

gagné sur un tonneau d'huile pesant 134 kilogrammes, et qui lui avait coûté fr. 167.50 ?

Réponse : fr. 53.60.

Solution :

Fr. $167.50 \div 134 = \text{fr. } 1.25 =$ ce qu'à coûté le kilogramme.

Fr. $1.65 - \text{fr. } 1.25 = \text{fr. } 0.40 =$ le profit réalisé sur chaque kilogramme.

Fr. $0.40 \times 134 = \text{fr. } 53.60 =$ le profit total.

IV. En payant au comptant, un négociant ne paye que \$97 au lieu de \$100. Dans ces conditions, quelle somme devra-t-il verser pour solder une note de \$175.55 ?

Réponse : \$17028.35.

Solution :

$\$17555 \div 100 = 175.55 =$ le nombre de fois 100 contenu dans 17555.

$\$175.55 \times 3 = \$526.65 =$ la somme à soustraire de la somme due.

$\$17555 - \$526.65 = \$17028.35 =$ la somme qui doit être versée

Ou bien :

$$100:97 :: 17555:x$$

$$\frac{\$17555 \times 97}{100} = \frac{1702835}{100} = \$17028.35 = \text{la}$$

somme à verser.

J.-O. C.

COURS SUPÉRIEUR.

Un vase plein d'eau pèse 12 kg,65 grammes ; il pèse plein d'huile, 11 kg,785 ; calculer le poids du vase vide, la densité de l'huile étant 0,912.

Solution.—Pour abrégé, représentons par x le poids du vase vide, par p le poids de l'eau qui le remplit et par p' le poids de l'huile. Si l'on prend le gramme pour unité, on a

$$12065 = x + p$$

$$11785 = x + p'$$

En retranchant la 2^e égalité de la 1^{re}, membre à membre, on obtient

$$280 = p - p'$$

Ainsi la différence entre les poids de l'eau et de l'huile qui remplissent le vase est 280 grammes.

D'un autre côté, la différence entre les poids de 1 litre d'eau et de 1 litre d'huile est

$$1000 - 912 = 88 \text{ grammes.}$$

Donc, autant de fois il y a 88 dans 280, autant il y a de litres d'eau dans le vase. On trouve pour la capacité du vase

$$\frac{280}{88} = 3,181.$$

Le poids de l'eau contenue dans le vase est 3181 gr.

Le poids du vase vide est donc

$$12065 - 3181 = 8884 \text{ grammes.}$$

G. B.-L.

LECTURE POUR TOUS.

PENSÉES DIVERSES.

Celui-là est vraiment grand qui a une grande charité.

* * *

Bienheureux celui qui sait secourir l'indigent ! le Seigneur le sauvera aux mauvais jours, et le secourra sur son lit de douleur.

* * *

Le lâche a moins d'affronts à dévorer que l'ambitieux : celui-ci se fait le valet de tous ceux dont il a besoin.

* * *

L'homme de génie et l'homme de cœur ont une ambition digne et imposante.

* * *

Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la honte des moyens.

* * *

La seule ambition permise est celle de se rendre utile.

* * *

Il n'y a qu'à bien vouloir pour parvenir à toutes les choses qui ne sont pas absolument impossibles. FÉNELON.

* * *

Aimez autant la vérité que vous aimez votre santé, votre vanité, votre liberté, votre plaisir, votre fantaisie: vous la trouverez. FÉNELON.

* * *

Sans le père et la mère, que deviendraient les faibles créatures qui leur doivent l'existence?

* * *

Le père et la mère doivent pourvoir aux besoins de leurs enfants, jusqu'à ce que ceux-ci puissent y pouvoir eux-mêmes.

* * *

L'ivrogne boit les larmes, le sang et la vie de sa femme et de ses enfants.

* * *

Quand vos enfants ont reçu de vous leur nourriture, votre devoir n'est pas complètement rempli: il faut en faire des hommes.

* * *

Apprenez à vos enfants à discerner le bien du mal, à aimer le bien et à l'accomplir, à fuir le mal et à le détester.

* * *

Reprenez vos enfants de leurs fautes, sans colère ni violence, mais avec une fermeté calme et affectueuse.

* * *

Cultivez dans vos enfants les instincts élevés de notre nature: l'ordre, la droiture, la justice, la charité.

* * *

Les maximes que l'enfant apprend de ses parents ne s'effacent jamais de son souvenir.

* * *

C'est à Dieu qu'il faut avoir recours dans les afflictions; il n'est pas d'amertumes qui ne s'adoucissent par une parfaite résignation à la Providence.

* * *

Aimez Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même.

* * *

Servir son prochain, c'est plaire à Dieu; aimer son prochain, c'est aimer Dieu.

* * *

La civilité est le signe de la civilisation, et le soutien de la sociabilité.

* * *

La civilité embellit la morale.

* * *

Si la civilité était bannie d'entre les hommes, ils descendraient au rang des animaux.

VARIÉTÉS.

—Il y a aujourd'hui plus d'un million de Canadiens-Français aux États-Unis; 45,000 ont le droit de voter: dans ce mois-ci, ce chiffre s'accroîtra de 10,000. Ils sont également divisés entre l'Est et l'Ouest.

La Nouvelle-Angleterre compte 669,555 Canadiens-Français, dont 81,000 habitent le New-Hampshire, 90,000 le Massachusetts, 100,000 l'État de l'Est de New-York. Dans les États et territoires, à l'ouest de l'Ohio, on compte 560,000 Canadiens-Français. Dans les États de la Nouvelle-Angleterre, nos compatriotes vivent surtout de leur travail dans les manufactures. A Lowell, 15,000 des nôtres sont ainsi employés, et il y en a 13,600 à Fall-River.

—Le directeur de la monnaie à Washington vient de soumettre au Congrès son rapport sur "la production des métaux précieux aux États-Unis pendant

l'année 1887." Il résulte de ce rapport que la production de l'or s'est élevée pendant l'année à 1,596,500 onces, représentant une valeur de \$33,000,000, et la production de l'argent a été de 41,269,240 onces, d'une valeur commerciale d'environ \$40,450,000, ou d'une valeur monétaire de \$53,557,000. C'est la Californie qui a fourni le plus d'or, et c'est le Montana et le Colorado qui ont fourni le plus d'argent.

—Le numéro de juin des *Annales de la Sainte-Enfance* nous donne le tableau des recettes et des dépenses du dernier exercice arrêté fin février 1888. Les recettes se sont élevées à 3,328,168 frs et les dépenses à 3,316,292 frs.

On aime à voir au nombre des souscriptions une somme de 10,772 frs provenant des missionnaires en Chine et en diverses autres missions :

L'Europe a procuré à l'Œuvre	3,097,598
L'Asie,	11,320
L'Afrique,	2,321
L'Amérique,	203,225
L'Océanie,	1,827

Dans l'Europe, la France représente à elle seule 1,096,471 frs.

—Le Canada est la plus grande des possessions anglaises. Voici l'étendue en milles carrés des possessions anglaises : en Europe, 121,609 ; en Asie, 1,629,000, dont 1,382,624 pour l'Inde ; en Océanie, 2,127,450 ; en Afrique, 455,829 ; dans l'Amérique du Nord, 3,468,457, dont 3,406,542 pour le Canada ; dans l'Amérique du Sud, 95,250, ce qui donne un total de 8,913,562.

La population de l'empire se répartit comme suit : en Europe, 35,416,120, dont 35,241,482 dans le Royaume-Uni ; en Asie, 261,761,498, dont 253,891,821 dans l'Inde ; en Océanie, 3,545,607 ; en Afrique, 3,021,996 ; dans l'Amérique du Nord, 5,639,630, dont 4,324,810 au Canada, et dans l'Amérique du Sud, 437,511—soit

une population totale de 309,822,353 vivant sous la protection du drapeau britannique.

—Le rapport officiel sur l'immigration aux Etats-Unis pendant l'année finissant le 30 juin dernier, vient d'être publié.

Le nombre total des immigrants débarqués aux Etats-Unis pendant cette année, a été de 483,111. Les immigrants français ne sont compris dans ce nombre, que pour 5,034. Les pays qui ont fourni le plus d'immigrants sont l'Angleterre, y compris le Pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, 160,783 ; l'Allemagne, 106,559 ; Suède et Norvège, 58,741 ; et l'Italie, 47,524.

—Voici les principales religions du globe et le nombre des personnes qui les pratiquent :

Chrétiens,	394,000,000
Juifs,	7,000,000
Mahométans,	171,000,000
Bouddhistes,	503,000,000
Brahmanes,	178,000,000
Fétichistes,	171,000,000
Religions diverses et inconnues,	40,200,000
Total,	1,464,200,000

—D'après un relevé du bureau des statistiques à Washington, le Canada en 1887 aurait exporté aux Etats-Unis des marchandises pour une valeur de \$37,847,277, et en aurait importé pour \$44,892,732.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs-Propriétaires,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.